

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – QUESTION ÉCRITE

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet 25.014	Date du dépôt 16.02.2025	Heure du dépôt 22:19	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Distribuée la première fois lors de la séance du 20.02.2025			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : Vert'libéraux		
Titre : Mise en conformité des parkings communaux		
Contenu : <p>Alors que les travaux d'agrandissement du parking de l'hôpital sont actuellement engagés, le conseil communal pourrait-il nous expliquer pourquoi un projet de cette ampleur, induisant la création de plus de 160 places, ne peut-il pas se conformer au règlement d'aménagement communal ?</p> <p>Pour mémoire l'article 94 du règlement d'aménagement communal, auquel toute construction sur la commune est soumise, impose lorsque « le nombre de place de stationnement est supérieur à 20, le 80% au moins doit être aménagé en sous-sol ou intégré au bâtiment ». Or, dans le cas présent du parking de l'hôpital, les nouvelles places projetées ne sont ni enterrées, ni organisées en hauteur pour préserver les sols, ni même intégrées sous un couvert que l'on pourrait imaginer photovoltaïque et équipé de bornes de charge.</p> <p>Si la demande d'autorisation déposée par les services de notre ville fait, il est vrai, mention d'une dérogation à cet article, nous nous interrogeons sur sa légitimité. N'y-a-t-il pas deux poids, deux mesures ?</p> <p>De plus, ce projet communal n'est, sauf erreur de notre part, pas le premier à user de cette dérogation à l'article 94 du règlement d'aménagement communal. Le parking réalisé, quelques années plus tôt, en Ouest des abattoirs compte plus de 20 places et pourtant aucun couvert n'est en vue.</p> <p>Le conseil communal peut-il nous apporter quelques éclaircissements sur la gestion de ces dossiers et, ce qui est important pour le Vert'Libéraux, sur les échéances pour la mise en conformité de ces parkings et surtout la pose de couverts photovoltaïques ?</p>		
Souhait d'une réponse écrite (par défaut, la réponse « Non » est retenue) :		
Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Brigitte Leitenberg		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Aliénor Zaffalon		

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch